



LE DÉPARTEMENT

PROJET ÉDUCATIF VAROIS « CONNAIS TON TERRITOIRE »

RÈGLEMENT 2025-2026

Le Département du Var s'engage via son projet éducatif à soutenir les collégiens dans leur parcours scolaire en favorisant le développement de leur citoyenneté et de leur connaissance de leur territoire. À ce titre, il finance chaque année des projets pédagogiques proposés par des équipes enseignantes.

CONTACTS

Annabelle AUDIBERT

Yanis GRAZI

Service Affaires générales et actions éducatives

Direction des collèges

Département du Var

@ : audibert@var.fr - ygrazi@var.fr

5 THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

Dans le cadre de son projet éducatif varois 2025-2028, le Département souhaite favoriser la connaissance du territoire varois à travers ses différents aspects (environnementaux, historiques, culturels...). Ainsi, les équipes pédagogiques peuvent soumettre des demandes de subvention pour les domaines suivants :

À NOTER

Tous les projets présentés en dehors de ces 5 thématiques ne seront pas instruits

1 - Géosciences (thématique prioritaire).

Cette thématique concerne notamment tout projet en lien avec la géologie, la géographie, le climat, la ressource en eau (cycle), la géomorphologie des littoraux (érosion) et les risques naturels et technologiques. Les projets présentés devront impérativement s'ancrer dans les problématiques locales du Var (visite de terrain, rencontre avec des acteurs ressources...).

Pour toute information sur les ressources en eau potable, vous pouvez contacter cbillet@var.fr



Une démarche de labellisation UNESCO-Geoparc est lancée avec le soutien de l'académie de Nice avec un groupe d'experts de sciences physiques et humaines.

Sur un périmètre de 59 communes allant de Sanary-sur-Mer (83) à Vallauris (06), 60 géosites ont été identifiés comme des témoins géologiques et paléontologiques des périodes critiques de l'histoire de la Terre unique. Ce territoire est unique en Provence dite majoritairement calcaire et beaucoup de sites sont accessibles sur les Espaces naturels sensibles, propriétés du Département.

Ce sont les temps durant lesquels s'est formée la chaîne Varisque - équivalent ancien de l'Himalaya dont fait partie le massif des Maures puis s'est constitué un fossé d'effondrement permien avec la mise en place des roches sédimentaires et volcaniques de l'Estérel, témoins de la déchirure de la Pangée.

C'est, aussi, sur cette même longue période de l'histoire de la Terre que ce Socle de la Provence va connaître, dans le courant du ballet planétaire des plaques tectoniques, un mouvement de rotation très original de la microplaque dite « Maures-Estérel-Tanneron- Corse-Sardaigne » qui retient particulièrement l'attention de la communauté scientifique.

Contacts pour connaître et visiter les geosites : fbeniamino@var.fr, fgualco@var.fr

2 - Devoir de mémoire et défense

Les projets proposés devront notamment être liés à « Var 1944 - Les routes varoises de la liberté », soulignant le rôle de l'armée française dans le Débarquement de Provence et son impact historique.

L'année 2024 a été ponctuée d'une série d'événementiels pour créer la route mémorielle (lancement d'un film, survol des plages du débarquement mais aussi de toutes les communes Varoises, l'installation de la signalétique le long des routes départementales, cycle de conférences, expositions, création d'un site internet, d'une application smartphone avec la pose de 23 totems.



Désormais un certain nombre de ressources sont disponibles pour étoffer les candidatures de projets éducatifs des professeurs.

Des ressources sont disponibles (*Le Var n'oublie pas son histoire*) et des mises en relation avec des structures partenaires sont possibles.

Contacts : sbouisson@var.fr, fnoat@var.fr

3 - Culture et Art

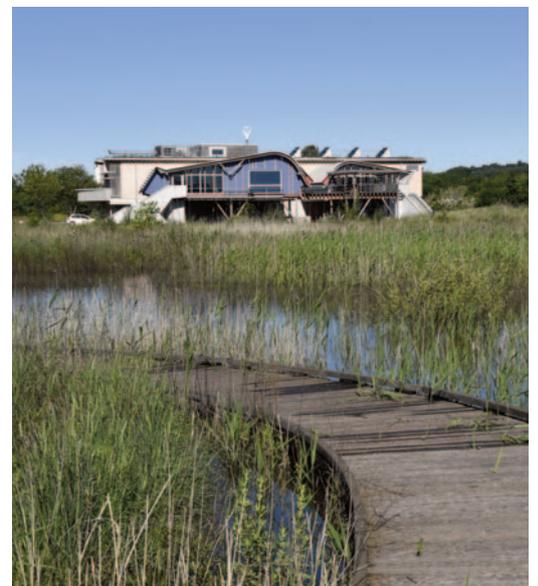
Ces projets devront inclure l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI).

Les musées départementaux et Maisons départementales de la nature seront des supports privilégiés pour exposer les œuvres, les chorales/concerts et le travail d'art plastiques des collégiens sur le vivant, les milieux (forestiers, agricoles, lacustres, marins...) et les technologies.

Le Muséum départemental du Var à Toulon



La Maison départementale de la nature du Plan à La Garde



4 - Égalité des chances

Les projets présentés devront essentiellement aborder la thématique des égalités filles-garçons en lien avec une action locale, une exposition, une expérimentation, une journée métier, un challenge sportif ou solidaire... Le Département appuiera les actions visant l'égalité et le respect mutuel entre les filles et les garçons, lutte contre les comportements sexistes, ou une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers (ex : sciences technologiques, action sociale...).



5 - Accès au numérique en lien avec les territoires et le patrimoine

Cet item concerne entre autres des projets autour de la citoyenneté numérique, l'intergénérationnel, la création de contenu, la sensibilisation à l'intelligence artificielle et son usage raisonné mais exclut néanmoins toute acquisition de matériel. Le numérique, l'IA est un outil pour aider à mieux s'orienter, à connaître les métiers de demain et ceux pourvoyeurs d'emplois sur les territoires. C'est un gage de réussite pour les élèves et un outil à la disposition de la communauté enseignante qu'il convient de s'approprier avec raison et intelligence.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour qu'un projet puisse bénéficier d'une subvention, il doit en outre impérativement répondre aux critères suivants :

- **Une validation par le chef d'établissement**

La fiche projet doit être validée par l'apposition de son cachet et de sa signature sur la fiche projet jointe.

- **Un ancrage territorial**

Le projet doit privilégier une logique territoriale varoise. Pour les projets « géosciences », cet ancrage doit notamment se baser sur les problématiques locales de développement durable spécifiques au Var. Si le projet concerne un déplacement sur plusieurs secteurs du Var, il faudra préciser le déroulé des sorties.

Pour les projets « culture et art », « numérique » et « égalité des chances » qui incluent une structure culturelle, celle-ci doit également s'inscrire dans cette logique territoriale (départementale ou à proximité géographique de l'établissement).

- **Une valeur ajoutée** pour la réussite des élèves, leur compréhension des acteurs locaux (éducation civique) et pour s'initier à la co-production.

- **Un partenariat actif et local**

Un partenariat actif en incluant prioritairement des acteurs de proximité est requis, avec un apport en expertise, connaissances ou compétences d'un acteur agréé par l'Éducation nationale ou reconnu professionnellement (opérateur privé, association agréée, syndicat mixte, collectivité, etc.).

- **Un bilan de l'année précédente**

Pour les projets 2024-2025 reconduits en 2025-2026, il est nécessaire de nous transmettre au préalable le bilan de l'année précédente (fiche bilan envoyée par mail en juin dernier).

NE RELÈVENT PAS DU PRÉSENT APPEL À PROJET :

- les séjours avec hébergement ou tout projet incluant une sortie pédagogique avec hébergement, même s'ils sont en lien avec les thématiques proposées. Ainsi, tout projet associant une sortie pédagogique avec hébergement ne sera pas examiné,
- les sorties pédagogiques ponctuelles non associées à un projet global répondant aux critères de recevabilité,
- tout projet dont l'aboutissement se traduit par une sortie récréative (baptême de plongée, initiation à une activité nautique...).

PRIORISATION DES PROJETS

Au-delà de la priorité donnée aux projets « géosciences » et en accord avec l'Éducation nationale, une attention particulière sera portée aux projets :

- permettant d'aborder un **objet d'étude** de manière **transversale** selon différents points de vue spécialisés (enseignements complémentaires et expertises multiples),
- qui concernent les domaines de l'Éducation artistique et culturelle et s'appuient sur ses piliers (connaissance, rencontre, pratique),
- qui s'intègrent à des événements locaux, en lien notamment avec des célébrations nationales du type « commémorations »,
- qui concernent les établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaire, égalité des chances et des territoires ou se situant dans des zones rurales éloignées des ressources partenariales.

COMPLÉTUDE DU DOSSIER

L'établissement renseigne la fiche jointe pour chaque projet présenté, en complétant l'ensemble des rubriques du dossier.

Les dossiers dont les rubriques ne sont pas toutes complétées sont retournés à l'établissement afin de préciser les informations manquantes qui pourront être transmises au Département dans un délai de 15 jours. Au-delà de cette date, en l'absence de réponse de l'établissement, le dossier ne pourra être instruit.

À noter que lors de l'instruction, une attention particulière est portée à la description détaillée du projet qui doit être la plus précise possible.

NOMBRE DE PROJETS PROPOSÉS PAR ÉTABLISSEMENT

Le nombre de projets pour chaque établissement est limité à 5.

CALENDRIER D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les dossiers des appels à projet sont envoyés par mail, à tous les chefs d'établissement et secrétaires généraux des collèges, par le service Affaires générales et actions éducatives de la Direction des collèges du Département du Var **dès la mi-septembre 2025**.

Les dossiers complets sont à retourner par mail impérativement aux deux adresses mail suivantes audibert@var.fr et ygrazi@var.fr **au plus tard le 15 novembre 2025**.

Les dossiers sont instruits par des représentants de la Direction des collèges et de la Direction de la culture et de la jeunesse pour le Département du Var, des représentants de la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle et des référents développement durable pour l'Éducation nationale, qui se réunissent lors d'un comité de pilotage auquel participent des élus départementaux.

Les propositions du comité de pilotage sont présentées en commission organique « collèges » puis lors de la commission permanente du Conseil départemental au cours du 1^{er} trimestre 2026. Une information sur la suite donnée aux demandes est adressée aux établissements à l'issue de cette dernière commission.

COMMUNICATION

En cas d'attribution d'une subvention de la part du Département, il est demandé que le Département du Var soit mentionné sur les supports de communication et dans les communiqués en lien avec le projet financé. Le Département communiquera sur son soutien apporté par le biais notamment de l'ENT.

BILAN DES PROJETS

Un bilan de chaque projet subventionné sera demandé aux établissements en juin de l'année scolaire en cours afin d'avoir connaissance des réalisations et de connaître les éventuels reliquats financiers liés au projet financé.

Informations complémentaires sur les ressources territoriales

Dans le cadre de la réalisation de leurs projets, les établissements ont la possibilité d'établir un partenariat avec des structures départementales. Ainsi, certains sites départementaux favorisent l'accueil des collégiens en proposant des visites, animations et médiations. Le transport à destination de ces structures est pris en charge directement par le Département.

Ainsi, un accueil peut-être réalisé dans les équipements culturels et environnementaux du département comme :

- l'Hôtel départemental des expositions du Var (HDE Var) à Draguignan (<https://hdevar.fr/>)
- l'Abbaye de la Celle (<https://abbayedelacelle.fr/>)
- les Archives départementales du Var à Draguignan (<https://archives.var.fr/>)
- le Muséum départemental du Var à Toulon (<https://museum.var.fr/>)
- l'Écoferme départementale de la Barre à Toulon (<https://www.var.fr/environnement/sensibilisation-a-l-environnement/ecoferme>)
- l'Écomusée départemental des 4 Frères au Beausset (<https://var.fr/ecomusee-4freres>)
- la Maison départementale de la nature du Plan à La Garde (<https://var.fr/espace-nature-departemental-du-plan>)

D'autre part, la **Médiathèque départementale** à Draguignan (<https://mediatheque.var.fr/>) :

- propose des prêts de livres, CD, DVD pour les CDI,
- organise le Prix des lecteurs du Var dans le cadre de la Fête du livre du Var,
- propose des prêts d'outils et dispositifs numériques,
- prête des expositions.

Le collège intéressé par un partenariat avec l'une de ces structures peut prendre contact directement avec elle dans la cadre de son projet.

Le Département propose enfin la mise à disposition d'espaces numériques à la Fab'École au collège Maurice Genevoix à Toulon.

Ce lieu propose des lieux de co-créativité et la réalisation notamment de prototypes par impression 3D et découpe laser. Une formation autour du prototypage pourra être proposée dans ce lieu pour les enseignants intéressés. **Prendre contact avec la DRANE (drane@ac-nice)**

CONTACTS

Annabelle AUDIBERT

Yanis GRAZI

Service Affaires générales

et actions éducatives

Direction des collèges

Département du Var

@ : auidibert@var.fr

ygrazi@var.fr